



CATALOGUE DE FORMATIONS

2025-2026

“SE FORMER POUR
TRANSFORMER”



REPUBLICQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au
titre de la catégorie d'action suivante :

ACTIONS DE FORMATION

EDITO

“Se former pour transformer”

Ce premier catalogue de formation du CREAL Hauts-de-France marque une étape importante : celle d'un engagement renouvelé au service des professionnels, des personnes concernées, et de tous les acteurs du secteur social et médico-social.

Les transformations du secteur sont déjà à l'œuvre : évolution des attentes, nouvelles formes d'organisation, affirmation des droits et de la participation des personnes accompagnées. Dans ce mouvement, la formation joue un rôle d'accompagnement. Elle ne précède pas le changement, elle le soutient, en offrant des repères, des espaces d'échanges, des outils concrets pour adapter les pratiques aux réalités du terrain.

Notre offre de formation est pensée comme évolutive : elle s'enrichit au fil des retours, des expériences et des besoins exprimés. L'équipe du CREAL est pleinement mobilisée pour écouter, analyser et coconstruire des réponses sur mesure, en proximité avec les professionnels, les établissements et les personnes concernées.

Chaque formation est une opportunité de tisser du lien entre les secteurs, de croiser les savoirs, de renforcer les coopérations. Ensemble, nous faisons de la formation un lieu de réflexion, de progression et d'action concrète.

Bienvenue dans cette première édition. Nous espérons qu'elle vous accompagnera dans vos engagements et vos transformations.

Frédéric GHYSELEN, Directeur général
CREAL Hauts-de-France

SOMMAIRE

Nos missions au CREAL.....4

Nos principes de formation.....5-6

DÉVELOPPER L'AUTODÉTERMINATION ET LA PARTICIPATION DES PERSONNES CONCERNÉES

- Comprendre les bases de l'autodétermination pour choisir, décider et agir.....8
- Autodétermination en action : une formation collaborative pour des pratiques professionnelles engagées.....9
- Intervention par les pairs et pair-aidance : Comment la participation réinvente l'accompagnement ?10

FAIRE ÉVOLUER LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES DE L'ACCOMPAGNEMENT

- Garantir les besoins fondamentaux et soutenir les besoins en développement des enfants confiés.....12
- Formation croisée en territoire dans le champ des TND - Vers une communauté de pratiques professionnelles (START).....13-14
- Soutenir la communication des personnes porteuses de TND "Boîte à outils CAA - Communication Alternative Améliorée".....15
- Accompagner les enfants à double vulnérabilité.....16
- Accompagner la vie intime, affective et sexuelle des personnes en situation de handicap.....17
- Cadre d'analyse des besoins de l'enfant - Initiative AIDES.....18
- Lutter contre l'exploitation sexuelle d'enfants et adolescents en protection de l'enfance.....19
- Mieux comprendre les mesures de protection juridique.....20

METTRE EN RÉFLEXION SES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

- Accompagner à la création et l'animation d'une démarche éthique.....22
- Analyser ses pratiques professionnelles.....23
- Participer à des séances de codéveloppement.....24
- Promouvoir une culture de la bientraitance pour lutter contre les maltraitances.....25

PILOTER ET MANAGER DES PROJETS

- Accompagner la réécriture des projets avec une approche participative et en lien avec les enjeux du secteur.....27

Vos évènements avec nous.....28

Notre vision de la formation.....29

Notre équipe de formateurs et formatrices30-32

Certification Qualiopi.....33-34

Informations pratiques.....35

Accès et environnement.....36-38

Contribuer et adhérer au CREAL.....39

Retrouvez-nous.....40

Conditions générales de vente.....41-42





NOS MISSIONS AU CREAI

Le CREAI Hauts-de-France, acteur clé des politiques publiques et ressource pour le secteur social et médico-social.

Le CREAI Hauts-de-France s'engage en faveur des personnes en situation de vulnérabilité, en favorisant la continuité des parcours de vie et le décroisement des secteurs. Acteur majeur des politiques publiques, il participe activement à leur élaboration et à leur mise en œuvre pour garantir des réponses adaptées aux besoins des personnes.

Le CREAI joue un rôle de ressource et d'interface entre les acteurs locaux et régionaux, afin d'assurer la cohérence entre les besoins des territoires et les réponses apportées.

Nos missions :

-  Animer le réseau des acteurs du secteur social et médico-social pour créer des synergies et favoriser les interconnaissances entre les personnes concernées, les professionnels et les représentants des politiques publiques
-  Réaliser des études et observations pour aider les acteurs à prendre des décisions éclairées et dispenser des préconisations afin de mieux répondre aux besoins des personnes vulnérables et améliorer la qualité des services
-  Accompagner les professionnels dans la mise en œuvre de leur projet stratégique, de leur offre de services et de leurs pratiques
-  Former les personnes concernées et les professionnels pour améliorer la qualité des accompagnements des personnes en situation de vulnérabilité

NOS PRINCIPES DE FORMATION

Au CREAL Hauts-de-France, la formation est conçue comme un espace collectif d'apprentissage, de réflexion et d'adaptation. Elle vise à renforcer les compétences des professionnels tout en soutenant l'évolution des pratiques, en lien direct avec les besoins des personnes accompagnées.

Une approche décloisonnée

Nos formations sont organisées autour de thématiques transversales. Elles favorisent le croisement des regards, la mise en lien des acteurs et l'adaptation aux contextes de terrain. Cette logique permet de décloisonner les secteurs, de relier les disciplines, et d'enrichir les pratiques professionnelles.

Un accompagnement sur-mesure

Chaque action de formation est construite à partir des réalités de terrain, des enjeux institutionnels et des savoirs croisés, ceux des formateurs comme ceux des personnes concernées. Nos contenus évoluent en continu, à partir des évaluations, des retours d'expérience et des attentes exprimées.

Une dynamique d'apprentissage collaborative

Nos formations sont pensées comme des temps de travail partagés, où chacun peut contribuer, questionner, transmettre. Les échanges d'expériences, l'intelligence collective et les allers-retours entre théorie et pratique sont au cœur de notre démarche pédagogique.

Nous vous invitons à découvrir les parcours proposés et à construire, avec nous, des réponses adaptées à vos besoins. Notre offre est évolutive, co-construite, et ancrée dans les transformations en cours du secteur social et médico-social.

LA FORMATION EN CHIFFRES (2024)



100%

Satisfaction
générale



776

Stagiaires ont bénéficié
de formations proposées
par le CREA I Hauts-de-
France en 2024



95%

Très satisfaits
de la prestation
sur mesure



33

Sessions de
formation



11 570

Heures de
formation



1 138

Heures de
colloque

Développer l'autodétermination et la participation des personnes concernées

Ces formations placent les personnes concernées au cœur des accompagnements, en soutenant leur capacité à décider et à agir. La participation réinvente les pratiques professionnelles en valorisant les savoirs d'expérience. Elles accompagnent les professionnels vers des postures plus inclusives, fondées sur les droits, les choix et le respect de chacun.



Comprendre les bases de l'autodétermination pour choisir, décider et agir

1 jour

PRÉSENTATION

La formation est co-construite et co-animée par un binôme composé d'une personne concernée et d'un conseiller technique. Elle allie savoirs expérientiels et théoriques, ce qui enrichit l'expérience d'apprentissage, renforce sa pertinence et son impact.

L'autodétermination est un enjeu central de l'accompagnement. Cette formation, basée sur le modèle de Wehmeyer, explore ses fondements théoriques et pratiques, ainsi que son impact sur l'empowerment. À travers apports, études de cas et ateliers, elle s'adresse aux professionnels, personnes concernées et aidants pour une approche plus inclusive.

PROGRAMME DE FORMATION

- Présentation des objectifs de la formation et clarification des attentes des participants
- Exploration des paradoxes de l'autodétermination et de ses implications

Comprendre le modèle fonctionnel de Wehmeyer pour poser les bases de l'autodétermination

- Définition et exploration des quatre composantes fondamentales de l'autodétermination
- Analyse des différentes sources d'influence
- Déconstruction des idées reçues : distinguer mythes et réalités sur l'autodétermination

Politiques publiques et participation – développer un intérêt pour l'empowerment

- Étude des politiques publiques en lien avec l'autodétermination et la participation sociale
- Présentation des mouvements d'auto-représentation et de leurs impacts
- Développement du pouvoir d'agir
- Comprendre le principe de valorisation des rôles sociaux

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Définir les notions de base concernant l'autodétermination
- Décrire les 4 composantes
- Décrire les sources d'influence
- Discriminer les mythes et réalités concernant l'autodétermination
- Nommer l'intérêt de la promotion et de la mise en œuvre de l'autodétermination
- Expliquer l'évolution des politiques publiques vis-à-vis de l'autodétermination
- Intégrer les enjeux liés à la participation sociale des personnes accompagnées



En inter :

Non contribuants : 320 € par jour et par personne
Contribuants : 260 € par jour et par personne



En intra :

Non contribuants : 1950 € par jour
Contribuants : 1600 € par jour



Au CREA I HDF ou dans votre structure



Accessible à tous

pour tous besoins, contactez Frédéric GHYSELEN (réf. handicap CREA I)



Nombre d'intervenants : 2 - Conseiller Technique et un intervenant Pair



03 février 2026

[S'inscrire](#)



Aucun prérequis



Professionnels, personnes concernées



- Apports théoriques, vidéos / tutos vidéo
- Ateliers de mise en pratique et de manipulation du matériel
- Echanges d'expériences
- Etude de cas
- Création d'outils



Questionnaire des attentes

Questionnaire de positionnement

Bilan à chaud

Bilan de fin de formation avec le commanditaire



Contactez-nous



03.20.17.03.03



formation@creaihdf.org

Autodétermination en action : une formation collaborative pour des pratiques professionnelles engagées

2 jours

PRÉSENTATION

La formation est co-construite et co-animée par un binôme composé d'une personne concernée et d'un conseiller technique. Elle allie savoirs expérimentiels et théoriques, ce qui enrichit l'expérience d'apprentissage, renforce sa pertinence et son impact.

L'autodétermination, levier clé de l'inclusion, est encouragée par la loi de 2002 et la Convention de l'ONU. Cette formation apporte repères théoriques et outils pratiques pour mieux accompagner les choix de vie des personnes en situation de handicap et renforcer leur pouvoir d'agir.

PROGRAMME DE FORMATION

Situer la formation dans le modèle fonctionnel de Wehmeyer et comprendre son application dans l'accompagnement.

Autodétermination et posture professionnelle : Développer les OCCASIONS

- Importance du vocabulaire et de ses impacts sur les représentations sociales
- Démarche inclusive et accessibilité
- Positionnement en juste soutien et les risques associés
- Postures dans l'accompagnement
- La place et le rôle des familles dans l'accompagnement de l'autodétermination

Autodétermination et pratiques : Soutenir l'APPRENTISSAGE

- Zone Proximale de Développement
- Ajuster la motivation au soutien à l'autodétermination
- Élaboration d'un projet personnalisé et des habitudes de vie
- Identifier les freins et leviers pour l'autodétermination
- Présentation d'outils et utilisations dans la pratique quotidienne

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Analyser et ajuster sa posture pour favoriser l'autodétermination des personnes accompagnées
- Développer une démarche inclusive et favoriser l'accessibilité
- S'approprier des concepts clés liés à l'apprentissage, notamment la zone proximale de développement, et les intégrer dans son accompagnement au quotidien
- Penser le projet personnalisé comme un outil de soutien à l'autodétermination
- Utiliser des outils concrets et adaptés (comme la Charte des droits et des libertés, RBPP, LARIDI) pour soutenir une approche professionnelle axée sur l'autodétermination et l'inclusivité



En inter :

Non contributeurs : 320 € par jour et par personne
Contributeurs : 260 € par jour et par personne



En intra :

Non contributeurs : 1950 € par jour
Contributeurs : 1600 € par jour



Au CREA I HDF ou dans votre structure



Accessible à tous

pour tous besoins, contactez Frédéric GHYSELEN (réf. handicap CREA I)



Nombre d'intervenants : 2 - Conseiller Technique et un intervenant Pair



16 et 17 novembre 2026

[S'inscrire](#)



Avoir des connaissances de base sur l'autodétermination



Professionnels, personnes concernées



- Apports théoriques, vidéos / tutos vidéo
- Ateliers de mise en pratique et de manipulation du matériel
- Echanges d'expériences
- Etude de cas
- Création d'outils



Questionnaire des attentes
Questionnaire de positionnement
Bilan à chaud
Bilan de fin de formation avec le commanditaire



Contactez-nous



03.20.17.03.03



formation@creaihdf.org

Intervention par les Pairs et Pair-Aidance : Comment la Participation réinvente l'accompagnement ?

2 jours

PRÉSENTATION

La formation est co-construite et co-animée par un binôme composé d'une personne concernée et d'un conseiller technique. Elle allie savoirs expérientiels et théoriques, ce qui enrichit l'expérience d'apprentissage, renforce sa pertinence et son impact.

La participation et la pair-aidance valorisent le rôle actif des personnes en situation de vulnérabilité dans les décisions les concernant. Cette formation aide les professionnels à intégrer ces approches dans leurs pratiques, tout en permettant aux personnes concernées d'identifier leurs savoirs expérientiels et d'explorer les possibilités de participation.

PROGRAMME DE FORMATION

Participation sociale et citoyenne des personnes vulnérables

- Concept de participation et importance au sein des politiques publiques
- Empowerment par le biais de l'intervention par les pairs

Savoirs expérientiels : nature, enjeux, défis

- Définition des savoirs expérientiels
- Mécanismes d'invisibilisation des savoirs expérientiels
- Types de savoirs issus des situations spécifiques

Spécificités de l'intervention par les pairs

- Historique et développement de l'intervention par les pairs
- Caractéristiques de la relation entre pairs
- Définition de l'intervention par les pairs, de ses formes et objectifs

Coopération entre Intervenants-pairs et professionnels

- Collaboration et articulation des rôles
- Développement d'une reconnaissance mutuelle des savoirs

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître les notions de participation sociale et citoyenne, d'intervention par les pairs et de pair-aidance
- Identifier les facteurs facilitant l'empowerment des personnes vulnérables (personnes en situation de handicap, majeurs protégés...)
- Explorer les savoirs expérientiels et les enjeux de leur reconnaissance
- Comprendre le développement de l'intervention par les pairs, ses bénéfices et les caractéristiques de la relation entre pairs dans le soutien mutuel
- Développer des compétences pour favoriser la collaboration entre intervenants-pairs et professionnels, en explorant les rôles respectifs et la reconnaissance mutuelle des savoirs



En inter :

Non contributeurs : 320 € par jour et par personne
Contributeurs : 260 € par jour et par personne



En intra :

Non contributeurs : 1950 € par jour
Contributeurs : 1600 € par jour



Au CREAI HDF ou dans votre structure



Accessible à tous

pour tous besoins, contactez Frédéric GHYSELEN (réf. handicap CREAI)



Nombre d'intervenants : 2 - Conseiller Technique et un intervenant Pair



30 et 31 mars 2026

[S'inscrire](#)



Aucun prérequis



Professionnels, personnes concernées



- Apports théoriques, vidéos / tutos vidéo
- Ateliers de mise en pratique et de manipulation du matériel
- Echanges d'expériences
- Etude de cas
- Création d'outils



Questionnaire des attentes
Questionnaire de positionnement
Bilan à chaud
Bilan de fin de formation avec le commanditaire



Faire évoluer les pratiques professionnelles de l'accompagnement

Ces formations accompagnent les professionnels dans l'évolution de leurs pratiques, en lien avec les besoins des personnes et les réalités du terrain. Elles mobilisent des repères, des outils et des méthodologies concrètes pour consolider la qualité des accompagnements. En favorisant une approche réflexive, éthique et collaborative, elles soutiennent l'adaptation continue des pratiques aux transformations du secteur.



Garantir les besoins fondamentaux et soutenir les besoins en développement des enfants confiés

3 jours

PRÉSENTATION

Cette formation s'inscrit à la suite de la loi du 14 mars 2016, qui place la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant au centre des pratiques professionnelles dans le secteur de la protection de l'enfance. Elle vise à faciliter le repérage et le suivi des situations de maltraitance et de danger, ainsi que de renforcer la prévention. Elle vise à donner aux professionnels les éléments de contexte (lois, rapports...) permettant la compréhension de la commande publique, à les aider à penser l'accompagnement de l'enfant et de ses parents à partir des besoins de l'enfant et de les outiller pour mieux comprendre les enfants aux parcours traumatiques.

PROGRAMME DE FORMATION

Le cadre légal d'intervention et les besoins fondamentaux de l'enfant

- Évolution du cadre légal d'intervention (lois 2007, 2016 et 2022)
- Rapports de référence en protection de l'enfance
- Recommandations HAS sur la caractérisation du danger ou du risque de danger et écrits professionnels
- Besoins fondamentaux des enfants : intégrer la démarche de consensus dans sa pratique

Echanges théoriques et pratiques

- Théorie de l'attachement au service de la compréhension des besoins de l'enfant et des postures d'accompagnement

Sensibilisation aux psycho-traumas complexes

Possibilité de former des transmetteurs internes

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Actualiser les connaissances des professionnels en matière de protection de l'enfance
- Intégrer la cartographie des besoins fondamentaux dans sa pratique professionnelle
- Valoriser l'observation et l'expertise des professionnels par l'usage de référentiels de savoirs communs : théorie de l'attachement, psycho-trauma, référentiel HAS
- Développer une pratique réflexive et méthodologique collective



En inter :

Non contribuants : 270 € par jour et par personne
Contribuants : 210 € par jour et par personne



En intra :

Non contribuants : 1450 € par jour
Contribuants : 1100 € par jour



Au CREAI HDF ou dans votre structure



Accessible à tous

pour tous besoins, contactez Frédéric GHYSELEN (réf. handicap CREAI)



Nombre d'intervenant : Conseiller Technique



10, 11 et 15 septembre 2026

[S'inscrire](#)



Aucun prérequis



Professionnels du secteur de la protection de l'enfance



- Apports théoriques
- Echanges de pratiques
- Etude de cas
- Travaux en sous-groupe



Questionnaire des attentes
Questionnaire de positionnement
Bilan à mi-parcours
Bilan à chaud
Rencontre bilan de fin de formation



START - Formation croisée en territoire dans le champ des Troubles du Neurodéveloppement (TND) - Vers une communauté de pratiques professionnelles

5 jours

PRÉSENTATION

En phase avec les différentes réformes visant à configurer l'offre sanitaire et médico-sociale dans une logique de parcours de la personne, START entend contribuer à rendre le système plus répondant aux besoins des enfants et des adultes présentant des troubles du neuro-développement, plus équitables, tout en renforçant la précocité et la pertinence des interventions.

PROGRAMME DE FORMATION

Module 1 : Troubles du Neuro-Développement : vers un socle commun

- Base neurobiologiques et développement des TND
- Apports des approches dimensionnelles et fonctionnelles
- Les enjeux de stratégies de soins et d'accompagnement intégrés
- Accès aux droits, autodétermination, pair-aidance

Module 2 : Repérage et interventions précoces, annonces diagnostiques

- Dynamique de la trajectoire développementale : mieux repérer un trouble et argumenter un diagnostic
- Modalités de l'intervention précoce
- Enjeux territoriaux du repérage et de l'intervention précoces
- L'annonce, les annonces.

Module 3 : Compétences préservées et fragilités de la personne : outils de diagnostic et d'évaluation du fonctionnement

- Pourquoi ? Quand ? Qui ? Comment ?
- Intérêt, principes et méthodes d'évaluation
- Importance de l'évaluation adaptative écologique

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre les caractéristiques et spécificités des troubles du neuro-développement (TND)
- Repérer les facteurs critiques dans le parcours de soin et de vie des personnes présentant des TND
- Maîtriser les principes d'évaluation multidimensionnelle des personnes
- Proposer des interventions adaptées au fonctionnement des personnes présentant des TND
- Partager des écrits avec un lexique commun et interagir avec les acteurs impliqués dans l'accompagnement
- Activer l'expertise de 3ème ligne dans les situations complexes
- Devenir acteur d'une chaîne d'interventions collaboratives et adopter une pratique réflexive

Module 4 : Communiquer - Principes fondamentaux et outils

- Principes fondamentaux de la communication
- Aspects psychologiques et environnementaux
- Exemples d'outils de communication

Module 5 : Acquisitions et apprentissages interventions éducatives et psychologiques

- Théorie de l'apprentissage
- Bases neurobiologiques des apprentissages
- Principes d'apprentissage selon son TND
- Réponses en termes de Besoins Éducatifs Particuliers
- Renforcement positif motivationnel

Module 6 : Santé troubles somatiques et psychiques associés au TND dispositif facilitant l'accès aux soins

- L'accès aux soins et à la santé
- Pathologies somatiques, psychiatriques
- Douleurs complexité du repérage
- Dispositifs de consultations dédiées multi-disciplinaires



PROGRAMME DE FORMATION

Module 7 : Situations complexes et comportements problématiques

- Que faire quand on se sent au dépourvu ?
- Nécessité de l'approche multidimensionnelle écosystémique
- Prévenir les comportements problématiques
- Quelles stratégies d'intervention ?

Module 8 : Contribuer à l'élaboration et à la coordination du parcours des personnes

- Travailler en équipe, prendre sa place
- Les leviers pour assurer une continuité de parcours
- Ecouter et synthétiser les souhaits et les besoins d'une personne

Journée de "synthèse-action"

CALENDRIER

Session de l'Oise : 17, 18 septembre ; 14, 15 octobre 2025 et 2 avril 2026. (3 places restantes) [S'inscrire](#)

Session Métropole Lilloise : 24, 25 novembre ; 15, 16 décembre 2025 et 9 juin 2026. (10 places restantes) [S'inscrire](#)



En inter :

Contribuants : 1150€ pour les 5 jours / par personne



En intra :

Contribuants : 13 500 € pour le groupe



Au CREA I HDF ou dans votre structure



Accessible à tous

pour tous besoins, contactez Frédéric GHYSELEN (réf. handicap CREA I)



Nombre d'intervenants : Co animation par un Conseiller Technique et intervenants extérieurs



Consultez-nous



Aucun prérequis



Professionnels de 2ème ligne, du soin et de l'accompagnement intervenant auprès des personnes présentant un ou plusieurs TND, quel que soit le type de structure



Encadrement :

4 binômes de pairs-formateurs formés par les concepteurs, co-animateurs (professionnel du soin, professionnel de l'accompagnement, aidant) pour chacune des sessions de formation

Ressources pédagogiques :

- Contenus transdisciplinaires avec illustrations des propos théoriques par des analyses de situations vécues, mis à disposition dans une base documentaire numérique
- Guide du participant reprenant le plan, les objectifs, les messages clés et la liste des ressources pédagogiques de chacun des modules
- Vidéoprojecteur et tableau dans une salle modulable



Questionnaire des attentes

Questionnaire de positionnement

Bilan à mi-parcours

Bilan à chaud

Bilan de fin de formation avec le commanditaire



Soutenir la communication des personnes porteuses de TND "Boîte à outils CAA - Communication Alternative Améliorée"

2 jours

PRÉSENTATION

La Communication Alternative et Améliorée (CAA) est essentielle pour soutenir l'expression des personnes porteuses de Troubles Neuro Développementaux (TND). Inscrite dans la Convention des droits des personnes handicapées (ONU, 2006) et rendue obligatoire en 2023 pour les établissements médico-sociaux, elle permet aux personnes concernées d'exercer leur autodétermination. Cette formation propose aux professionnels des outils concrets pour intégrer efficacement la CAA dans leur pratique et améliorer la communication au quotidien.

PROGRAMME DE FORMATION

Comprendre et s'appropriier la CAA

- Introduction aux TND et aux besoins spécifiques en communication.
- Principes fondamentaux de la CAA et cadre réglementaire.
- Présentation et expérimentation des outils de communication alternatifs.
- Ateliers pratiques : mise en situation et manipulation d'outils

Intégrer la CAA dans la pratique professionnelle

- Aménagement de l'environnement pour favoriser la communication.
- Élaboration d'activités intégrant la CAA.
- Création d'outils personnalisés et méthodologie de mise en place.
- Retours d'expérience, échanges et ajustements des pratiques.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Actualiser les connaissances sur les TND et la CAA
- Découvrir et expérimenter la boîte à outils CAA et ses différentes solutions
- Aménager l'environnement pour favoriser la communication
- Concevoir des activités intégrant la CAA de manière ludique et écologique
- Créer des outils adaptés et devenir autonome dans leur mise en œuvre



En inter :

Non contribuants : 270 € par jour et par personne
Contribuants : 210 € par jour et par personne



En intra :

Non contribuants : 1450 € par jour
Contribuants : 1100 € par jour



Au CREAI HDF ou dans votre structure



Accessible à tous

pour tous besoins, contactez Frédéric GHYSELEN (réf. handicap CREAI)



Nombre d'intervenant : 2 - Formateur START et orthophoniste



24 et 25 septembre 2026

[S'inscrire](#)



Aucun prérequis



Professionnels du secteur médico-social travaillant auprès de personnes porteuses de TND et présentant des troubles de la communication



- Apports théoriques et études de cas,
- Vidéos et tutoriels interactifs
- Ateliers de mise en pratique et manipulation du matériel,
- Echanges d'expériences et co-construction d'outils



Questionnaire des attentes

Questionnaire de positionnement

Bilan à chaud

Bilan de fin de formation avec le commanditaire



Contactez-nous



03.20.17.03.03



formation@creaihdf.org

Accompagner les enfants à double vulnérabilité

2 jours

PRÉSENTATION

En France, 70 000 enfants suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance sont en situation de handicap, mais seuls 25 000 bénéficient d'un accompagnement médico-social. Cette formation explore les enjeux des « doubles vulnérabilités » et questionne la transversalité des réponses apportées. En favorisant la rencontre des acteurs impliqués, elle vise à mieux comprendre les besoins de ces enfants et à encourager des collaborations pour dépasser les cloisonnements.

PROGRAMME DE FORMATION

- Identification des publics accompagnés
- Qu'est-ce que la « double vulnérabilité » ? Comment identifier ces enfants ?
- Présentation des secteurs de la protection de l'enfance et du handicap
- Les perspectives pour mieux répondre à l'accompagnement des enfants doublement vulnérables
- Regards croisés à partir de vignettes cliniques « double vulnérabilité »
- Les outils mobilisables par les professionnels

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre « la double vulnérabilité » et connaître les caractéristiques des enfants doublement vulnérables
- Favoriser une culture commune aux professionnels grâce aux références théoriques partagées.
- Questionner les pratiques des professionnels dans l'accompagnement des enfants à partir de vignettes cliniques.
- Favoriser des réflexions intersectorielles et partager des outils de travail collaboratifs.



En inter :

Non contribuants : 270 € par jour et par personne
Contribuants : 210 € par jour et par personne



En intra :

Non contribuants : 1450 € par jour
Contribuants : 1100 € par jour



Au CREA I HDF ou dans votre structure



Accessible à tous

pour tous besoins, contactez Frédéric GHYSELEN (réf. handicap CREA I)



Nombre d'intervenant : 1 - Conseiller Technique



16 et 17 avril 2026 [S'inscrire](#)

15 et 16 octobre 2026 [S'inscrire](#)



Aucun prérequis



Professionnels œuvrant en faveur des enfants à double vulnérabilité



La journée de formation se décline en un temps de séminaire introductif sur les doubles vulnérabilités, et se poursuit au fil de la journée de façon interactive en articulant théories et pratiques.

Etude en groupe de travail de vignettes cliniques qui aborderont différents cas réels ou fictifs, rencontrés par les professionnels. Le sujet de la santé des enfants, et plus spécifiquement la santé mentale y sera abordé également.



Questionnaire des attentes

Questionnaire de positionnement

Bilan à chaud

Bilan de fin de formation avec le commanditaire



Accompagner la vie intime, affective et sexuelle des personnes en situation de handicap

3 jours

PRÉSENTATION

Les évolutions législatives ont successivement réaffirmé la liberté individuelle à une vie affective et sexuelle tant en droit international qu'en droit français. Le CREAI Hauts-de-France propose d'accompagner les professionnels dans l'appropriation des enjeux inhérents à cette question et dans le déploiement de pratiques professionnelles à même de soutenir un accompagnement à la vie intime, affective et sexuelle au sein de leurs structures.

PROGRAMME DE FORMATION

Cadre légal et réglementaire

- Loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale
- Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- La circulaire DGCS/SD3B/2021/147 du 5 juillet 2021 relative au respect de l'intimité, des droits sexuels et reproductifs des personnes accompagnées dans les établissements et services médico sociaux relevant du champ du handicap et de la lutte contre les violences
- La convention internationale relative aux droits des personnes handicapées
- La RBPP de 2025

Les violences sexuelles

- Identification, prévention, conséquences et outils
- Le consentement

Anatomie, contraception, IVG, IST

- Connaissance de l'anatomie
- Droits et risques pour les personnes concernées et pour leurs accompagnateurs
- Favoriser une santé sexuelle de qualité
- Représentations de la vie intime, affective et sexuelle des personnes en situation de handicap : rôle des professionnels

Les questions LGBT

- Mutualiser les connaissances, les compétences, le réseau
- Le genre, l'identité, l'orientation sexuelle

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- S'assurer de l'appropriation des cadres de références légaux, réglementaires et théoriques applicables à la vie intime, affective et sexuelle des personnes accompagnées
- Comprendre et agir face aux violences sexuelles pour mieux prévenir, repérer et accompagner les personnes concernées
- Aider les professionnels à favoriser l'expression et la prise en compte des besoins exprimés ou identifiés des personnes accompagnées en matière de vie intime, affective et sexuelle
- Connaître les ressources et outils existants facilitant les accompagnements
- Être capable de proposer des supports adaptés pour une meilleure connaissance de son anatomie
- Acquérir des connaissances sur les questions LGBT pour assurer un accompagnement inclusif et adapté



En inter :

Non contributeurs : 270 € par jour et par personne
Contributeurs : 210 € par jour et par personne



En intra :

Non contributeurs : 1450 € par jour
Contributeurs : 1100 € par jour



Au CREAI HDF ou dans votre structure



Accessible à tous

pour tous besoins, contactez Frédéric GHYSELEN (ref. handicap CREAI)



Nombre d'intervenants : 2 - Conseiller Technique et Sexothérapeute



09, 10 et 30 avril 2026

[S'inscrire](#)



Aucun prérequis



Tout professionnel en poste ou ayant une expérience dans le secteur du handicap enfant ou adulte



- Théorie
- Pratique
- Etude de cas
- Jeux
- Présentation d'outils et ressources
- Films



Questionnaire des attentes
Questionnaire de positionnement
Bilan à mi-parcours
Bilan à chaud
Bilan de fin de formation avec le commanditaire



Cadre d'analyse des besoins de l'enfant - Initiative AIDES

5 jours

PRÉSENTATION

Depuis la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, de nombreux pays ont engagé des réformes législatives et mis en œuvre des programmes d'actions visant à garantir le respect des droits et des besoins universels et fondamentaux des enfants.

En 2016, la France s'aligne, transformant les logiques d'actions des praticiens en protection de l'enfance. Le Québec, dans les années 2000, avec "l'initiative AIDES", développe un modèle dont la finalité est de satisfaire les besoins en développement des enfants et leur sécurité.

Le modèle canadien propose une démarche, des postures professionnelles et des outils visant à mieux prendre en compte la participation des enfants et de leur parents mais également de mobiliser un écosystème de ressources. Les canadiens nous offrent des outils spécialement conçus, scientifiquement validés, une méthodologie d'évaluation et d'intervention étayés de supports efficaces.

Les formateurs du CREA I sont certifiés et habilités pour le déploiement de l'initiative AIDES en direction de chaque professionnel concourant à la protection de l'enfance.

PROGRAMME DE FORMATION

- Repères théoriques communs pour comprendre le contexte de vulnérabilité des enfants et les conséquences sur leur développement
- Initiative AIDES (de quoi s'agit-il ? les niveaux d'actions, son évolution...)
- Cadre d'analyse écosystémique (fondements, démonstration et expérimentation)
- Approche participative à travers la perspective des parents et de l'enfant et les pratiques d'alliance
- Grille commune des besoins de développement de l'enfant et le Cahier d'Analyse des Besoins de l'Enfant (CABE)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Analyser et comprendre, avec les mêmes repères, les besoins spécifiques des enfants relevant d'une mesure en protection de l'enfance et qui grandissent dans un contexte de vulnérabilité ou à risque de l'être
- Collecter, analyser et comprendre des informations sur les éléments du cadre d'analyse à l'aide des outils requis en fonction de la complexité des besoins des enfants
- Mobiliser une approche participative et collaborative à toutes les étapes de la démarche d'intervention
- Planifier les actions entreprises au bénéfice de l'enfant en tenant compte des points de vue de l'enfant, des parents mais aussi des personnes ressources préoccupées par son développement, sa sécurité et son bien-être

En intra : (pour un groupe de 16 personnes maximum)

Non contributeurs : 1450 € par jour et intervenant

Contributeurs : 1100 € par jour et intervenant

Usage de la licence AIDES et des documents donnés : redevance de 5% du budget global de la formation pour les Canadiens

Frais de reproduction: 25€ / participant

Au CREA I HDF ou dans votre structure



Accessible à tous

pour tous besoins, contactez Frédéric GHYSELEN (ref. handicap CREA I)



Nombre d'intervenants : 2 - Conseillers Technique en binôme



Consultez-nous



Aucun prérequis



Professionnels de l'action sociale intervenant auprès de l'enfant dans un contexte de négligence et/ou de maltraitance (protection de l'enfance, handicap, Education Nationale...)



- Les stagiaires reçoivent la mallette avec tous les supports de l'initiative AIDES - numériques et physiques (éléments théoriques, méthodes, outils, études de cas)
- Exposés théoriques, exercices pratiques, mise en situation, ateliers dynamiques et interactifs en groupes autour d'une étude de cas, manipulation des outils de l'initiative AIDES, co-construction de repères pour une organisation optimale à partir des connaissances des stagiaires et des pratiques à l'œuvre, apports complémentaires sur demande



Questionnaire des attentes

Questionnaire de positionnement

Bilan à mi-parcours

Bilan à chaud

Bilan de fin de formation avec le commanditaire



Lutter contre l'exploitation sexuelle d'enfants et adolescents en protection de l'enfance

3 jours

PRÉSENTATION

Les situations d'exploitation sexuelles des enfants et des adolescents ne cessent de croître, prennent de nouvelles formes, impactent fortement les enfants victimes, les familles, les organisations et les professionnels.

Cette formation doit permettre aux professionnels, aux équipes de mieux comprendre le phénomène, de repérer les signaux d'alerte et de s'outiller de références permettant d'élaborer les postures et pratiques ajustés.

PROGRAMME DE FORMATION

Caractériser l'amplification du phénomène et la réponse juridique

- Etat des lieux et contextualisation
- Données chiffrées et repères clés
- Cadre législatif et réglementaire

Repérer et comprendre : Influence des environnements numériques et des dynamiques sociétales

- Impact des réseaux sociaux et des nouvelles pratiques numériques
- Facteurs socioculturels et normalisation de certaines pratiques
- Stratégies d'emprise et de mise en dépendance des jeunes

Facteurs de vulnérabilité et trajectoires

- Identification des facteurs de vulnérabilité individuels, familiaux et sociaux
- Eléments de compréhension des processus d'entrée dans la prostitution
- Répercussions psychologiques et sociales des conduites prostitutionnelles

Repérage des situations à risque

- Manifestations comportementales et changements dans les habitudes de vie
- Indicateurs de risques et éléments à observer dans l'environnement des jeunes
- Outils et méthodologies pour analyser les situations et structurer le repérage

Accompagnement et posture professionnelle

- Approches éducatives et relationnelles adaptées
- Aborder la situation

Mobilisation des ressources de l'environnement

- Travail avec les familles
- Articulation avec les acteurs du territoire et renforcement du travail en réseau

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Découvrir et comprendre le phénomène
- Mobiliser les connaissances légales et le cadre de la protection de l'enfance
- Comprendre les facteurs de vulnérabilité, repérer les signaux d'alerte
- S'outiller pour mieux accompagner ces enfants victimes



En inter :

Non contributeurs : 270 € par jour et par personne
Contributeurs : 210 € par jour et par personne



En intra :

Non contributeurs : 1450 € par jour
Contributeurs : 1100 € par jour



Au CREA I HDF ou dans votre structure



Accessible à tous

pour tous besoins, contactez Frédéric GHYSELEN (ref. handicap CREA I)



Nombre d'intervenant : 2 - Co-animation en binôme praticien et conseiller technique



27, 28 avril et 5 mai 2026

[S'inscrire](#)



Aucun prérequis



Professionnels du secteur de la protection de l'enfance



- Apports théoriques
- Echanges de pratiques
- Etudes de cas
- Travaux en sous-groupe
- Présentation d'outils et de ressources



Questionnaire des attentes
Questionnaire de positionnement
Bilan à mi-parcours
Bilan à chaud
Bilan de fin de formation avec le commanditaire



Mieux comprendre les mesures de protection juridique

2 jours

PRÉSENTATION

Dans un contexte où un nombre croissant de personnes en situation de handicap et/ou âgées ont une mesure de protection juridique, il devient essentiel pour les professionnels de bien en maîtriser les enjeux. Les réformes successives de 2007, 2019 et 2020 ont profondément modifié les dispositifs existants, rendant parfois leur compréhension complexe. Cette formation proposée par le CREA I Hauts-de-France vise à apporter aux professionnels une compréhension claire et actualisée des différentes mesures de protection juridique. Elle aborde les principes fondamentaux, les droits des majeurs protégés, les évolutions législatives récentes, ainsi que les modalités de coopération entre les différents acteurs impliqués. Elle aborde également de manière approfondie le rôle et les missions du MJPM, acteur central de la mise en œuvre des mesures, et la place des partenaires, qu'ils soient professionnels ou familiaux, dans le respect et l'accompagnement des droits et besoins des personnes protégées. L'accent sera mis sur l'importance de la coopération interprofessionnelle.

PROGRAMME DE FORMATION

Contexte législatif, présentation des mesures et leurs fondements

- Evolution des mesures de protection juridique
- Les réformes successives de la protection juridique des majeurs
- Les principes directeurs des mesures : nécessité, subsidiarité et proportionnalité

Présentation des différentes mesures de protection juridique

- Les mesures de protection : sauvegarde de justice, curatelle, tutelle et habilitation familiale
- Les droits des majeurs protégés et les spécificités selon les mesures

La place des partenaires dans la mesure de protection juridique

- Le Mandataire judiciaire à la protection des majeurs : rôle, missions et limites d'intervention
- Enjeux de l'accompagnement d'un majeur protégé

La place de la famille dans les mesures de protection juridique

- Le partage des mesures de protection juridique
- La spécificité de l'habilitation familiale
- Les services d'information et de soutien aux tuteurs familiaux

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître le cadre légal et les fondements des mesures de protection juridique
- Maîtriser les spécificités et les logiques d'intervention propres à chaque mesure de protection juridique
- Identifier le rôle des acteurs impliqués (mandataires judiciaires à la protection des majeurs, juge des tutelles, Procureur de la république)
- Définir le rôle des partenaires/familles dans la mise en œuvre des mesures de protection juridique
- Connaître les droits des majeurs protégés (droits fondamentaux, actes strictement personnels)
- S'approprier les enjeux d'une coopération entre les acteurs



En inter :

Non contribuants : 270 € par jour et par personne
Contribuants : 210 € par jour et par personne



En intra :

Non contribuants : 1450 € par jour
Contribuants : 1100 € par jour



Au CREA I HDF ou dans votre structure



Accessible à tous

pour tous besoins, contactez Frédéric GHYSELEN (ref. handicap CREA I)



Nombre d'intervenant : 1 - Conseiller technique



26 et 27 mars 2026

[S'inscrire](#)



Aucun prérequis



Professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social amenés à accompagner des personnes majeures en protection juridique



- Apports théoriques
- Echanges de pratiques
- Etudes de cas
- Travaux en sous-groupe
- Présentation d'outils et de ressources



Questionnaire des attentes

Questionnaire de positionnement

Bilan à chaud

Bilan de fin de formation avec le commanditaire



Mettre en réflexion ses pratiques professionnelles

Ces formations ouvrent un espace pour questionner ses pratiques et renforcer une posture réflexive. À travers des méthodes partagées, elles soutiennent l'évolution collective des accompagnements.



Accompagner à la création et l'animation d'une démarche éthique

2 jours

PRÉSENTATION

Dans un contexte où les questions éthiques sont de plus en plus présentes dans le secteur médico-social, il devient essentiel d'outiller les professionnels pour structurer et animer une démarche éthique au sein de leur organisation. Cette formation vise à apporter des repères méthodologiques et pratiques pour accompagner la réflexion, favoriser l'échange et ancrer une dynamique collective autour des enjeux éthiques du quotidien.

PROGRAMME DE FORMATION

Comprendre et structurer une démarche éthique

- Définition et enjeux d'une réflexion éthique en établissement
- Cadre réglementaire et référentiels existants
- Identification des besoins et des acteurs impliqués

Outils et méthodes pour animer une réflexion éthique

- Présentation des outils d'animation (études de cas, dilemmes éthiques, groupes de parole)
- Postures et compétences de l'animateur d'une réflexion éthique
- Exercices pratiques et mises en situation

Formalisation et pérennisation de la démarche

- Élaboration d'un plan d'action pour intégrer durablement la démarche éthique.
- Valorisation et diffusion des réflexions au sein des équipes.
- Suivi et évaluation des impacts sur les pratiques professionnelles.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre les enjeux d'une démarche éthique et son cadre réglementaire
- Acquérir une méthodologie pour structurer et animer une réflexion éthique
- Développer des outils facilitant l'implication des parties prenantes
- Encourager une culture de questionnement et d'amélioration continue



En inter :

Non contributeurs : 270 € par jour et par personne
Contributeurs : 210 € par jour et par personne



En intra :

Non contributeurs : 1450 € par jour
Contributeurs : 1100 € par jour



Au CREAI HDF ou dans votre structure



Accessible à tous

pour tous besoins, contactez Frédéric GHYSELEN (réf. handicap CREAI)



Nombre d'intervenant : 1 - Conseiller Technique



23 et 24 avril 2026

[S'inscrire](#)



Aucun prérequis



Professionnels du secteur médico-social : directeurs, cadres, chefs de service, référents qualité, professionnels de terrain souhaitant s'impliquer dans une dynamique éthique



- Apports théoriques et échanges d'expériences
- Etudes de cas et mises en situation
- Travail en sous-groupes et ateliers pratiques
- Elaboration d'outils concrets adaptés aux structures des participants



Questionnaire des attentes

Questionnaire de positionnement

Bilan à chaud

Bilan de fin de formation avec le commanditaire



Analyser ses pratiques professionnelles

3h par séance
en présentiel
5 à 10
séances par
an

PRÉSENTATION

Le Groupe d'Analyse des Pratiques Professionnelles (GAP) permet l'analyse collective à partir de situations vécues ou d'un thème des pratiques en équipe. C'est un espace ressource dédié qui permet aux participants la distanciation, la posture réflexive, le partage des regards croisés afin d'élaborer, d'ajuster ses réponses d'accompagnement.

Il concerne à la fois les pratiques d'accompagnement et managériales.

PROGRAMME DE FORMATION

- Exposé d'une situation professionnelle ou d'une approche thématique
- Echange sur la situation en groupe
- Analyse par le groupe
- Elaboration de pistes d'actions

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Améliorer les pratiques au service du public accompagné
- Favoriser et/ou soutenir la réflexion collective et partagée d'une équipe
- Développer les capacités et compétences d'analyse de chaque membre de l'équipe
- Mobiliser dans le cadre des accompagnements, l'ensemble des ressources internes et externes



En intra : (pour un groupe de 6 à 12 personnes)

Non contributeurs : 1450 € par jour

Contributeurs : 1100 € par jour



Au CREA I HDF ou dans votre structure



Accessible à tous

pour tous besoins, contactez Frédéric GHYSELEN (réf. handicap CREA I)



Nombre d'intervenant : 1 - Conseiller Technique



Consultez-nous



Aucun prérequis



Des membres d'une même équipe de travail et/ou d'une même équipe projet



L'animateur organise et conduit les séances, accompagne le groupe de manière didactique et inscrit sa méthode dans des va-et-vient théorico-clinique.



Questionnaire des attentes

Questionnaire de positionnement

Bilan à mi-parcours

Bilan à chaud

Bilan de fin de formation avec le commanditaire



Participer à des séances de codéveloppement

3h par séance en présentiel ou en visio-conférence. Le nombre de séances est égal au nombre de participants

PRÉSENTATION

Séances de réflexion basées sur l'intelligence collective visant l'amélioration des pratiques. Développée par Adrien Payette et Claude Champagne, elles sont centrées sur le partage d'une situation vécue actuellement par un participant (un problème, une préoccupation, un projet). Les participants sont impliqués à toutes les étapes de la démarche, guidés par une méthode définie. Celle-ci permet les apprentissages collectifs et individuels et l'élaboration de pistes de réflexions et d'actions.

PROGRAMME DE FORMATION

- Exposé d'une situation professionnelle vécue ou d'un projet
- Clarification de la situation et élaboration de la demande
- Consultation du groupe
- Appropriation par l'exposant
- Partage sur les apprentissages collectifs

CALENDRIER

Session à destination des professionnels de la protection juridique des majeurs : 9 janvier (matin), 6 février (matin), 9 mars (am), 10 avril (matin), 4 mai (am), 5 juin (matin) et 3 juillet (matin) 2026.

[S'inscrire](#)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Développer les capacités et compétences d'analyse des professionnels
- Améliorer les pratiques au service du public accompagné
- Favoriser la réflexion et l'intelligence collective
- Prendre du recul sur sa pratique



En inter : (pour un groupe de 4 à 8 personnes)

Non contribuants : 270 € par jour et par personne
Contribuants : 210 € par jour et par personne



En intra :

Non contribuants : 1450 € par jour
Contribuants : 1100 € par jour



Au CREAI HDF ou dans votre structure



Accessible à tous

pour tous besoins, contactez Frédéric GHYSELEN (réf. handicap CREAI)



Nombre d'intervenant : 1 - Conseiller Technique



Consultez-nous



Aucun prérequis



Professionnels ayant une même activité professionnelle / une mission / une responsabilité, n'appartenant idéalement pas à la même équipe de travail



Approche structurée et participative, basée sur l'écoute active et le questionnement. L'animateur organise et conduit les séances, il est formé à la méthode. Il est garant du cadre et du déroulé méthodologique. Il peut intervenir ponctuellement, sur la situation exposée, au même titre que les autres participants



Questionnaire des attentes
Questionnaire de positionnement
Bilan à mi-parcours
Bilan à chaud
Bilan de fin de formation avec le commanditaire



Promouvoir une culture de la bientraitance pour lutter contre les maltraitements

2 jours

PRÉSENTATION

La formation est co-construite par un binôme composé d'une personne concernée et d'un conseiller technique. Elle propose une approche collaborative qui allie savoirs expérimentiels et théoriques pour développer une culture de la bientraitance et lutter contre les maltraitements. À travers ces "regards croisés", les participants réfléchiront aux pratiques favorisant la qualité de vie des personnes accompagnées lors de la première journée. Ils apprendront, ensuite, à prévenir, repérer et répondre aux situations de maltraitance entre professionnels. Ce temps de formation offre un espace d'apprentissage et de réflexion, où l'expérience de chacun est respectée, afin de renforcer les compétences et améliorer la qualité des pratiques professionnelles.

PROGRAMME DE FORMATION

Introduction à la bientraitance

- Différenciation entre bienveillance et bientraitance
- Contexte actuel : actualités et politiques publiques (Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles 2024)

Comprendre et définir la bientraitance

- Définition et concept du continuum de la bientraitance
- Impact sur la qualité de vie des personnes accompagnées
- Importance de la distanciation professionnelle

Mise en œuvre d'une démarche bientraitante

- Approche centrée sur la personne accompagnée
- Rôle du professionnel
- Promouvoir une culture de bientraitance au sein des structures

Identification des facteurs de risque

- Facteurs de risque du point de vue de la personne accompagnée
- Facteurs de risque liés aux professionnels
- Facteurs de risque institutionnels et organisationnels

Comprendre et prévenir la maltraitance

- Définition et formes de maltraitance
- Vulnérabilités des personnes accompagnées
- Maltraitance institutionnelle et conséquences légales
- Protection des lanceurs d'alerte et contrôles des ESMS

Conduites à tenir en cas de maltraitance

- Informer sa direction et comprendre les risques de se taire
- Distinction entre informer et signaler
- Rédaction d'un signalement

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Distinguer la bientraitance de la bienveillance et comprendre les enjeux actuels
- Définir et comprendre le concept de bientraitance et son impact sur la qualité de vie
- Connaître les outils et pratiques pour mettre en œuvre une démarche bientraitante
- Définir et comprendre les formes de maltraitance, leurs conséquences et les obligations légales
- Repérer les différents facteurs de risque
- Identifier les conduites à tenir en cas de suspicion ou constat de maltraitance



En inter :

Non contributeurs : 295 € par jour et par personne
Contributeurs : 235 € par jour et par personne



En intra :

Non contributeurs : 1600 € par jour
Contributeurs : 1350 € par jour



Au CREA I HDF ou dans votre structure



Accessible à tous

pour tous besoins, contactez Frédéric GHYSELEN (réf. handicap CREA I)



Nombre d'intervenants : 2 - Conseiller Technique et un intervenant Pair



09 décembre 2025

[S'inscrire](#)

29 et 30 juin 2026

[S'inscrire](#)



Aucun prérequis



Professionnels, personnes concernées



- Apports théoriques, vidéos / tutos vidéo
- Ateliers de mise en pratique et de manipulation du matériel
- Echanges d'expériences
- Etude de cas
- Création d'outils



Questionnaire des attentes

Questionnaire de positionnement

Bilan à chaud

Bilan de fin de formation avec le commanditaire



Piloter et manager des projets

Ces accompagnements soutiennent les instances de gouvernance, les directions et les équipes dans la construction, la mise en œuvre et l'actualisation de projets d'établissement, de territoire ou associatifs. Ils articulent méthode, participation et sens stratégique pour faire évoluer les organisations en cohérence avec les réalités de terrain et les besoins des personnes accompagnées.



Accompagner la réécriture des projets avec une approche participative et en lien avec les enjeux du secteur

Nous
consulter

PRÉSENTATION

Le projet d'établissement ou de service est un document stratégique et essentiel qui définit les orientations et l'organisation des établissements sociaux et médico-sociaux. Conformément au décret du 29 février 2024 et à la loi du 2 janvier 2002, il structure les prestations et garantit leur cohérence avec les besoins des personnes accompagnées.

Cette formation propose une méthodologie participative et des outils concrets pour accompagner l'établissement ou le service dans l'actualisation de son projet, en intégrant les exigences réglementaires et les spécificités de chaque structure.

PROGRAMME DE FORMATION

Phase 1 : Lancement de la démarche

- Analyse documentaire à partir des différents projets ou rapports d'activités afin de préparer la phase de réflexion collective
- Co-construction d'un premier diagnostic stratégique avec la direction
- Organisation d'un séminaire de lancement pour mobiliser l'ensemble des acteurs
- Constitution d'un comité de pilotage, garant de la démarche

Phase 2 : Animation de la réflexion collective

- Organisation et animation d'ateliers thématiques
- Organisation d'un séminaire de projection pour les 5 prochaines années

Phase 3 : Soutien à l'écriture, validation

- Organisation de l'écriture en rassemblant les éléments produits lors des ateliers thématiques
- Traitement des travaux des séminaires
- Définition des étapes de validation du projet

Phase 4 : Restitution et communication

- Présentation du nouveau projet d'établissement aux différents acteurs
- Elaboration d'une méthodologie de suivi et d'évaluation
- Bilan de l'accompagnement

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Structurer un projet d'établissement ou de service conforme aux exigences réglementaires et institutionnelles
- Clarifier et formaliser les orientations stratégiques et organisationnelles
- Mettre en œuvre une méthodologie participative intégrant toutes les parties prenantes
- Définir les modalités de rédaction, de diffusion et d'actualisation du projet
- Produire un document structuré et opérationnel qui sera une référence pour l'ensemble des acteurs



En intra (formation ou appui méthodologique)

Non contributeurs : 1450 € par jour

Contributeurs : 1100 € par jour



Au CREAI HDF ou dans votre structure



Accessible à tous

pour tous besoins, contactez Frédéric GHYSELEN (réf. handicap CREAI)



Nombre d'intervenant : 1 - Conseiller Technique



Consultez-nous



Aucun prérequis



Professionnels d'un même service ou établissement : directeurs, cadres, chefs de projet, travailleurs sociaux, personnes accompagnées



- Travaux en sous-groupe
- Facilitation
- Mise en pratique
- Apports méthodologiques



Questionnaire des attentes

Questionnaire de positionnement

Bilan à mi-parcours

Bilan à chaud

Bilan de fin de formation avec le commanditaire



VOS EVENEMENTS AVEC NOUS

Le CREA I propose un accompagnement personnalisé pour la conception, l'organisation et l'animation de colloques, journées d'étude ou séminaires, en fonction des besoins et des priorités des organismes publics ou privés. Fort de son expérience dans le champ social et médico-social, le CREA I vous apporte son expertise et un appui stratégique concret pour faire de ces temps forts des espaces de réflexion, de partage et de construction de dynamiques collectives.

Exemples de colloques organisés par le CREA I Hauts-de-France :

PARTICIPATION ET POUVOIR D'AGIR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP - 16 AVRIL 2024



Le 16 avril 2024, le CREA I a organisé une journée consacrée au déploiement de la politique publique d'intervention par les pairs dans les Hauts-de-France, à travers de nombreux partages d'expériences d'intervenants-pairs. 197 personnes ont assisté à cette rencontre.

IL MANQUE UNE CASE ! 20 JUIN 2024



Il manque une case ! Ou l'innovation sous contrainte dans la transformation de l'offre. 223 personnes ont assisté à ce colloque organisé par le CREA I Hauts-de-France et le GREC'H le 20 juin 2024 à Décathlon Campus à Villeneuve d'Ascq.

4ÈME JOURNÉE RÉGIONALE DU SERVICE D'INFORMATION ET DE SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX - 05 DÉCEMBRE 2024









Afin de communiquer largement sur le service d'information et de soutien aux tuteurs familiaux (SISTF), la journée régionale 2024 était destinée à un public large : services publics, partenaires, professionnels du médico-social, familles et mandataires judiciaires à la protection des majeurs. 107 personnes étaient présentes à l'IRTS d'Arras.

NOTRE VISION DE LA FORMATION

Ancrées dans une pédagogie active et participative, nos formations croisent théorie, expérience et pratique. Elles s'adressent autant aux professionnels qu'aux personnes concernées, dans une logique de co-construction, de transformation partagée et d'innovation.

Nos principes clés :

-  Une approche centrée sur l'apprenant : Nous construisons des parcours personnalisés qui tiennent compte des besoins, des attentes et des rythmes de chacun.
-  Co-construire et co-animer avec les personnes concernées : Nous valorisons les savoirs expérientiels des personnes concernées en intégrant délibérément leur expertise dans la conception et l'animation de nos formations.
-  Une offre en phase avec les évolutions récentes du secteur : Nos formations accompagnent les transformations du secteur social et médico-social.
-  Une dynamique d'innovation : Le CREAL Hauts-de-France s'inscrit dans une dynamique d'innovation pédagogique, en expérimentant des approches actives, collaboratives et adaptées aux évolutions des pratiques.
-  Un ajustement permanent aux besoins des apprenants : Nos contenus de formation évoluent en continu grâce aux évaluations des stagiaires et des commanditaires et à l'analyse des retours recueillis.
-  Une présence sur tout le territoire des Hauts-de-France : Nous proposons des sessions de formation à Lille ainsi que sur l'ensemble de la région, afin de garantir une plus grande flexibilité pour les apprenants et les commanditaires. Cela permet à chaque participant de choisir de se former dans son environnement ou dans nos locaux, tout en bénéficiant d'un contenu adapté aux enjeux locaux.

NOTRE EQUIPE DE FORMATEURS ET FORMATRICES

Nos formatrices et nos formateurs sont des expertes et des experts reconnus dans leurs domaines, alliant expériences professionnelles et pédagogiques ; en assurant une transmission de savoirs actualisés, pratique et adaptée aux besoins des participants ; en vous accompagnant dans la construction de votre parcours de formation; en mettant en œuvre leurs savoirs pour élaborer un contenu correspondant à vos attentes et vos besoins.



**Noémie
ABASQ**

*Conseillère
Technique*

Educatrice spécialisée de formation, elle a occupé des fonctions d'encadrement en centre maternel-centre parental tout en pilotant des projets transverses. Titulaire d'un Master 2 en Management des organisations sociales et culturelles en ESS, elle a également dirigé une association. Combinant les expériences de l'accompagnement et du management, elle dispose d'une connaissance fine des politiques publiques, des dispositifs du secteur social, de la protection de l'enfant. Son expérience lui a permis de développer des capacités d'analyse multiniveaux permettant d'appréhender les contextes politiques, stratégiques et de soutenir la visée des bonnes pratiques professionnelles.

Au CREAL, elle est amenée à conduire des actions de formation en région (principalement en protection de l'enfance), accompagne des démarches participatives (ex : écriture de projet d'établissement), anime des groupes d'analyse de la pratique professionnelle et de codéveloppement et participe à l'observation des besoins en territoire.



**Flavie
BACHIMONT**

*Conseillère
Technique*

Psychologue clinicienne, elle est formée en Psychologie Mention Développement, Education et Handicaps : Individus et Société spécialité Handicaps, Trouble du Développement et des Apprentissages. Elle a participé au développement de pratiques liées à l'autodétermination dans les secteurs de l'habitat et du travail auprès d'adultes présentant un trouble du neurodéveloppement. Elle s'est investie dans la promotion de la bientraitance et dans la prévention des maltraitances, elle anime des formations sur ce sujet et s'est impliquée dans un comité éthique. Elle a accompagné des professionnels dans la transformation de l'offre vers un fonctionnement en dispositifs et elle a également contribué au développement de réponses innovantes dans le secteur du soutien à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers à travers ses activités de responsable de services. Elle travaille au sein du pôle de la participation du CREAL et soutient la dynamique de réseau d'intervenants-pairs en situation de handicap.



**Clément
BAILLEUL**

*Coordinateur
régional du pôle
participation*

Titulaire d'un Master 2 en sociologie, spécialité Politiques de santé, il a conduit des projets de démocratie sanitaire dans le secteur public, d'abord auprès de collectivités locales puis à l'Agence régionale de santé. Il a également travaillé dans une association nationale engagée dans la défense des droits et la participation des usagers dans les politiques de santé. Spécialiste des questions de participation et de pouvoir d'agir, il œuvre à la reconnaissance des savoirs expérientiels et au développement de l'intervention par les pairs pour renforcer l'implication des personnes vulnérables dans les décisions qui les concernent. Il a mené des projets participatifs auprès de personnes en situation de handicap, de personnes âgées dépendantes, d'habitants de quartiers prioritaires, de personnes sous mesure de protection.



**Samira
BELBACHIR**

*Conseillère
Technique*

Titulaire d'un master Recherche en Sociologie et d'un master en "Stratégie de Développement Social", elle a été coordinatrice dans différentes associations qui promouvaient le pouvoir d'agir des personnes et dans le champ de la prévention santé. Pour le CREAL, elle intervient dans la formation-action "Prévenir les situations critiques et complexes d'enfants et d'adolescents". Elle propose également une formation sur l'accompagnement des enfants à double vulnérabilités au croisement des champs du handicap et de la protection de l'enfance. Entre outre, elle anime et contribue à des réseaux professionnels sur des thématiques transversales au handicap comme les troubles psychiques, l'accueil temporaire et l'accompagnement des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Enfin, elle est facilitatrice dans l'accompagnement des établissements du secteur (animation de groupes thématiques, conduites des entretiens auprès des personnes concernées et des professionnels, etc.).



**Hélène
BONTE**

*Conseillère
Technique*

Educatrice spécialisée de formation, elle a occupé ses fonctions au sein de DITEP, foyers de vie, centre maternel ou encore équipe relais handicaps rares avant l'obtention d'un CAFERUIS. Elle intervient selon différentes modalités telles que l'animation de réseaux, de groupes de travail, l'organisation d'événements, ou encore la formation. Les sujets sur lesquels elle travaille désormais sont variés : l'éthique, le co-développement ou encore l'accompagnement des situations complexes. Elle est coordinatrice du centre de ressource Intim'agir HDF pour lequel elle met en place et organise les activités et s'est spécialisée sur les thématiques de la vie intime, affective et sexuelle des personnes en situation de handicap ainsi que la lutte contre les violences de ce même public. C'est donc naturellement qu'elle accompagne les professionnels et personnes concernées qui souhaitent se former sur ces sujets.



**Aurélie
CASSARIN-
GRAND**

*Directrice des
activités*

Titulaire d'un master recherche en sociologie, mention développement social, et d'un master professionnel en politiques de santé, elle a construit son parcours à la croisée de l'action sociale, de la recherche appliquée et de l'innovation organisationnelle. Elle a occupé des fonctions de coordination, de direction et de pilotage stratégique dans différentes structures associatives.

En tant que directrice des activités, elle encadre une équipe pluridisciplinaire et veille à la qualité et à la pertinence des études, formations et accompagnements menés par le CREAL. Elle intervient principalement sur les thématiques de l'éthique, de la participation des personnes accompagnées, de la santé publique et de la transformation des pratiques professionnelles.

Elle inscrit son action dans une dynamique de transformation de l'offre médico-sociale fondée sur les valeurs d'inclusion et de coopération. Convaincue que l'évolution des pratiques passe par la complémentarité des savoirs - d'usage, d'expérience et techniques - elle mobilise des approches transversales, réflexives et ancrées dans les réalités de terrain.



**Camille
DETRIVIERE**

*Référente-pair
régionale*

Titulaire d'un master PIH A2 – Pratiques inclusives, Handicap, Accessibilité et Accompagnement, ainsi que d'un diplôme universitaire « Autisme et apprentissages », Camille Detriviere dispose d'une formation spécialisée dans l'accessibilité et l'ingénierie sociale appliquée aux politiques publiques et aux dispositifs inclusifs. Au croisement de son parcours professionnel et de son expérience de vie en tant que personne concernée par le handicap, elle mobilise des savoirs théoriques et expérientiels pour développer une expertise sur les enjeux de l'habitat inclusif, des droits des usagers du secteur social et médico-social, de l'accessibilité universelle, de la participation sociale et de l'intervention par les pairs. Au sein du CREAL, elle intervient sur des missions de communication, de formation et de conseil, auprès des acteurs institutionnels, associatifs et professionnels des champs social, médico-social.



**Frédéric
GHYSELEN**

Directeur Général

Directeur général du CREAL Hauts-De-France, il dispose d'un haut niveau d'expertise et de connaissances des politiques publiques de vulnérabilité, des organisations publiques et privées et des pratiques du travail social. Son parcours professionnel s'inscrit dans le champ de la protection de l'enfance, son domaine de spécialité. D'abord éducateur spécialisé, il a confirmé par voie de concours des fonctions d'encadrement et de direction dans plusieurs administrations. Il est également titulaire d'un master 2 en sciences de gestion - IAE de Lille et enseigne pour les dirigeants les disciplines du management de l'innovation, de la stratégie et de conduites de changements. Il conçoit et dispense des formations ou intervient comme conférencier. Il développe des initiatives de recherche et d'étude avec des partenaires, praticiens et universitaires, européen, canadien. Il est convaincu que le progrès des politiques publiques de vulnérabilité se trouve dans la rencontre et en proximité ; dans le réel des quotidiens de vie et des terrains professionnels. Il s'attache à créer un climat de confiance et d'exigence permettant à tous de s'engager dans des formations transformatrices.



**Steffi
LHOMME**

*Conseillère
Technique*

Titulaire d'un doctorat en droit privé, elle est juriste de formation. Elle a dirigé une association portant des habitats inclusifs pour des personnes en situation de handicap. Dans ce cadre, elle a pu dispenser des sensibilisations/formations à destination des professionnels, aidants-proches et aux personnes elles-mêmes sur les droits des personnes en situation de vulnérabilité, dans de nombreux domaines : la protection juridique des majeurs, le travail, la santé, l'habitat ...

Au CREAL, elle a coconstruit et anime le groupe de réflexion éthique de l'Aisne, la Somme et l'Oise dans le domaine de la protection juridique des majeurs. Chercheuse de formation, elle a fait de ces domaines, des spécialités. Sa connaissance des cadres légaux, réglementaires et éthiques est rassemblée pour conduire des actions de formation dans divers domaines : éthique, protection juridique des majeurs. Elle est aussi membre du Carrefour Régional des Délégués aux Prestations familiales (CRDPF).

CERTIFICATION QUALIOPi

Le CREAi Hauts-de-France est certifié Qualiopi, gage de la qualité de ses actions de formation. Cette reconnaissance officielle atteste de notre exigence en matière de pédagogie, d'adaptation aux besoins et d'amélioration continue.

Pour obtenir cette certification, valable trois ans, notre offre pédagogique et nos programmes de formation ont été étudiés selon sept critères :

- ☀ Information du public des formations proposées
- ☀ Identification précise des objectifs
- ☀ Adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et modalités d'accueil
- ☀ Adéquations des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement
- ☀ Qualification des formateurs
- ☀ Investissement du prestataire dans son environnement professionnel
- ☀ Recueil et prise en compte des appréciations et des réclamations formulées des parties prenantes des prestations

Par notre certification QUALIOPi, les formations sont éligibles au financement OPCO.

Au CREAi Hauts-de-France, la démarche Qualiopi s'appuie sur un pilotage rigoureux porté par un comité de pilotage qualité interne. Ce collectif veille à l'amélioration continue de nos actions de formation, à l'écoute des besoins des apprenants et au respect des exigences du référentiel national qualité.



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**

NOS FORMATIONS EN INTER* ET INTRA*

S'inscrire en INTER

Construire en INTRA

Ouverture d'une session formation avec inscription via un formulaire en ligne

Etudes des besoins, attentes du commanditaire, rédaction propositions commerciales et devis

Convention de formation

15 jours avant la formation

Envoi "mallette" pédagogique par mail : convocation, plan et modalités d'accès, fiche descriptive / programme, livret d'accueil stagiaires, questionnaire attentes, règlement intérieur formation

15 jours avant la formation

Jour J
(émargement par demi-journées)

Un certificat de réalisation et un bilan des acquis sera adressé par mail à chaque stagiaire

Traitement des questionnaires, évolution des compétences entre le jour 1 et le dernier jour de formation pour préparer la rencontre bilan de fin de formation

INFORMATIONS PRATIQUES

Vos interlocuteurs privilégiés du pôle formation :



Coralie SAVARY

Assistante de projets, elle est à votre disposition pour vous accompagner tout au long de votre parcours de formation, de l'inscription à la gestion logistique. A travers ses missions, le CREAI Hauts-de-France vous assure un suivi personnalisé et réactif pour répondre à toutes vos demandes et faciliter votre expérience.

03.20.17.03.03 - formation@creaihdf.org



Frédéric GHYSELEN

Directeur Général & Référent Handicap pour l'accessibilité à la formation

03.20.17.03.08 / 06.21.76.14.12 - fghyselen@creaihdf.org

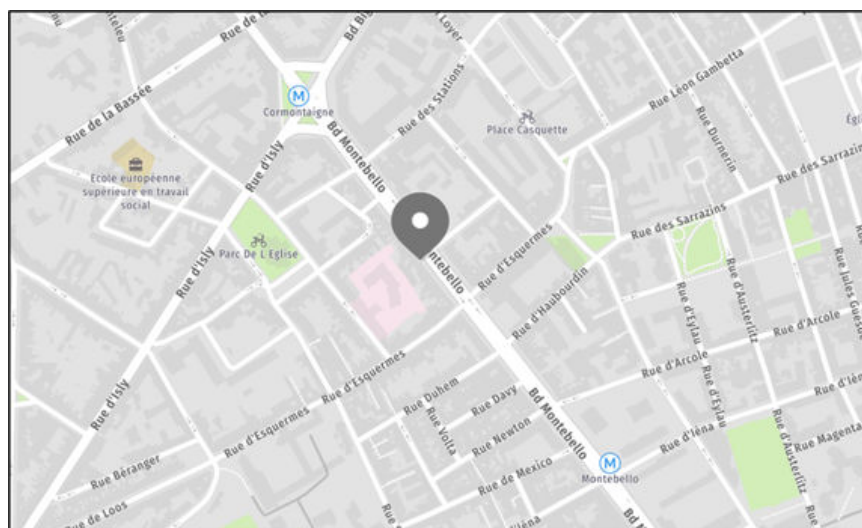
ACCÈS ET ENVIRONNEMENT

Le CREA I se situe au **54 Boulevard Montebello à Lille**.

En métro : Ligne 2, arrêt Montebello. Si vous venez de la Gare Lille Flandre ou de la Gare Lille Europe, prenez la ligne rouge, direction St Philibert et descendez à l'arrêt Montebello. Prendre le trottoir de gauche (en face d'Esso) et remonter jusqu'au N°54 Bd Montebello).

Parking : Le CREA I n'a pas de parking. Vous trouverez à vous garer sur le Boulevard Montebello ou dans les rues avoisinantes (stationnement payant depuis le 1er juin 2023).

Restauration : Boulangeries/sandwicheries - restaurants/brasseries/vegan/pizzeria à proximité.



Votre formation sur notre site à Lille

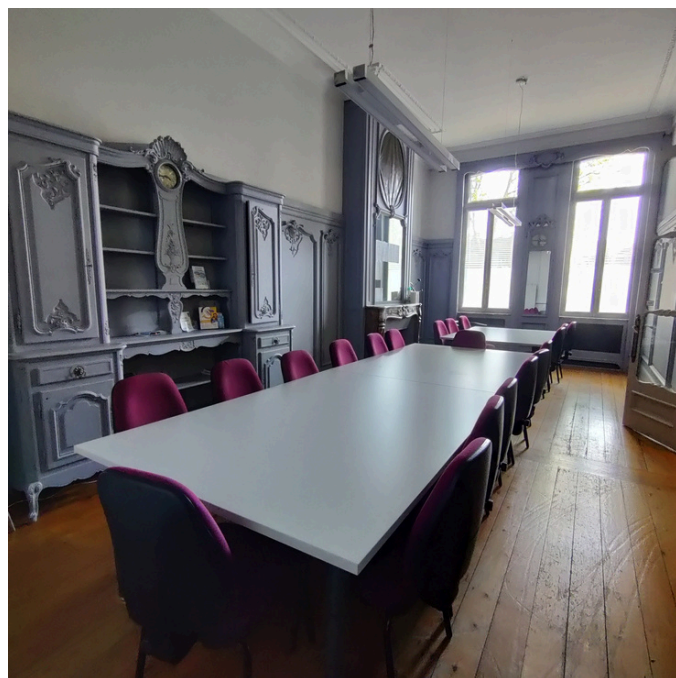
Nos deux salles de formation vous permettent le libre accès au WIFI. Elles sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et l'une d'entre elles dispose d'une boucle magnétique.

Salle Prof. Michel Fontan :

- Capacité : 36 personnes (disposition réunion) / : 80 personnes (disposition théâtre)
- Matériel : vidéoprojecteur + écran mural, moniteur 98", micros / tableau blanc et tableau papier / fontaine à eau, cafetière et bouilloire à disposition

Salle Dr Michel Reynolds :

- Capacité : 20 personnes (disposition réunion uniquement)
- Matériel : vidéoprojecteur sur demande + écran mural / tableau blanc et tableau papier / cafetière et bouilloire à disposition



Votre formation sur un site extérieur au CREAL :

Toutes les informations concernant votre lieu de formation se trouvent sur votre convocation envoyée par mail. Vous y trouverez également les possibilités de stationnement ainsi que les accès en transports en commun. Le Plan de Continuité d'Activité (PCA) applicable sera celui du site accueillant la formation. Vous vous engagez à respecter le règlement intérieur du site qui vous accueille en formation. Le CREAL s'assure que les formations en extérieur respectent le règlement légal et répondent à l'accessibilité matérielle.

Votre formation en distanciel :

Si le contexte ou les modalités le nécessitent la formation pourra être proposée en distanciel. Elle sera alors assurée dans le respect des mêmes objectifs pédagogiques que la formation en présentiel.

Dans ce cadre, il est recommandé que chaque participant dispose d'une connexion internet stable ainsi que d'un micro et d'une caméra activés pour favoriser les échanges. Les temps de pause seront adaptés au format à distance. Un lien de connexion ainsi que les supports pédagogiques seront transmis en amont de la session.

CONTRIBUER ET ADHÉRER AU CREAI

**“ENSEMBLE POUR L’ACTION ET L’INFORMATION
AU SERVICE DES PERSONNES VULNÉRABLES”**

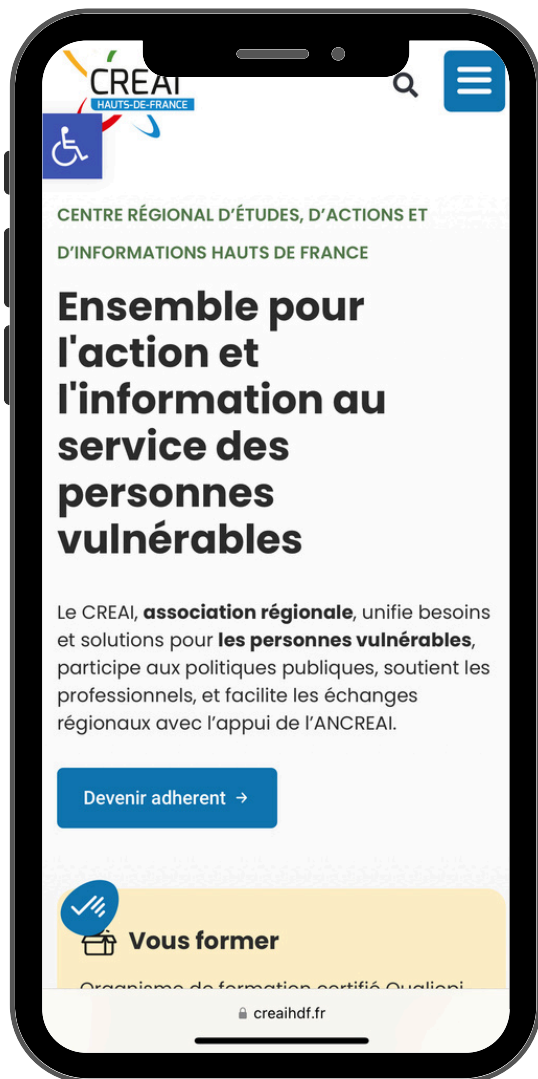
En étant membre du CREAI Hauts-de-France, vous participez activement à la transformation de l’offre et à la construction d’une société plus inclusive.

LA PARTICIPATION PEUT PRENDRE DEUX FORMES ET VOUS PERMETTRE D’ACCÉDER À DE NOMBREUX SERVICES :

SERVICES	COTISANTS	CONTRIBUANTS
Voix délibérative à l’Assemblée Générale	✓	
Eligibilité aux instances dirigeantes du CREAI HdF	✓	
Tarif préférentiel pour les missions de formation, de conseil et d’étude		✓
Tarif préférentiel pour les journées d’études, événements		✓
Accès gratuit et illimité au service offres d’emploi	✓	✓
Publication d’informations sur le site www.creaihdf.org	✓	✓
Mise à disposition de salles de réunion	✓	✓
Rendez-vous annuel pour l’évaluation de vos besoins	✓	
Participation privilégiée à des temps d’échanges et de réflexion, à nos travaux thématiques	✓	✓

RETROUVEZ-NOUS

Vous souhaitez en savoir plus sur notre actualité ? Rejoignez-nous sur nos différentes plateformes et restez informés en temps réel !

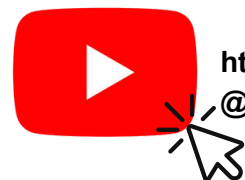


<https://www.creaihdf.fr>



<https://www.linkedin.com/company/creai-hauts-de-france/posts/?feedView=all>

https://www.facebook.com/CREAIHDF/?locale=fr_FR



<https://www.youtube.com/@creaihauts-de-france6714>



La newsletter du CREAI Hauts-de-France

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1.1. Les présentes conditions générales de vente (CGV) et de participation ont pour objet de définir les conditions applicables à la vente de formations par CREA I HDF FORMATION (ci-après « l'Organisme de formation ») au Client.

Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le Client de ces conditions générales de vente et de participation. Les conditions générales de vente ci-après définies s'appliquent à toutes nos ventes et prestations de service ; elles excluent toute application des conditions d'achat de nos cocontractants et n'autorisent qu'une négociation personnalisée.

Ces conditions générales de vente sont susceptibles d'être mises à jour en cours d'exercice. Ces modifications ne peuvent ouvrir de droit à aucune indemnité au profit du Client.

1.2. Ces conditions générales de vente et de participation concernent les formations présentiels, incluant, ou non, des modules digitaux effectués par le Client à distance. Les formations présentiels peuvent être réalisées dans les locaux de l'Organisme de formation, dans des locaux loués par l'Organisme ou dans les locaux du Client. Les formations concernées s'entendent des formations proposées aux catalogues et sur le site de l'Organisme de formation <http://www.creaihdf.fr/> (« formations inter ») ainsi que des formations organisées à la demande du Client pour son compte (« formations intra »).

2. MODALITES D'INSCRIPTION ET DOCUMENTS CONTRACTUELS

2.1. Formations inter

Toute commande inter expressément formulée par écrit (sur bulletin d'inscription papier ou email) ou validée sur notre site internet est ferme et définitive et emporte l'adhésion pleine et entière du Client aux présentes CGV. Le Client s'engage alors à être présent aux dates, lieux et heures prévus. La commande doit nécessairement indiquer les coordonnées du Client (nom, prénom, adresse, raison sociale le cas échéant) et la formation choisie (titre, date).

Pour toute inscription une convention de formation est adressée au Client. Le Client est tenu de retourner un exemplaire de la convention de formation, revêtu du cachet de l'entreprise, à l'Organisme de formation.

A confirmation de la tenue de la session au plus tard 10 jours ouvrés avant la formation, le Client recevra une convocation et toutes informations pratiques relatives à sa formation, dont les horaires exacts et le lieu de la formation. Le lieu de formation indiqué sur les supports de communication n'est pas contractuel. En fonction des salles disponibles, l'Organisme de formation peut convoquer les participants à une autre adresse dans le même secteur géographique.

Dans les 15 jours ouvrés qui suivent la formation, l'Organisme de formation adresse aux personnes indiquées par le Client lors de la commande, la facture de la formation ainsi que l'attestation de participation. Il appartient au Client de vérifier l'imputabilité de l'action de formation.

2.2. Formations intra

Toute demande intra fait l'objet d'une proposition pédagogique et financière de l'Organisme de formation. L'acceptation formelle par le Client de cette proposition commerciale doit parvenir à l'Organisme de formation au moins 20 jours ouvrés avant la date de la première formation. Celle-ci vaut commande définitive et emporte acceptation des dates et lieux arrêtés.

A l'issue de la formation, l'Organisme de formation adresse au Client : facture, copie de la liste d'émargement et évaluations. Lorsque les émargements ou évaluations sont effectués sur le support du Client, celui-ci s'engage à les communiquer à l'Organisme de formation (en originaux).

3. MODALITES DE FORMATION

Pour la qualité de la formation, un nombre minimum et un nombre maximum de participants sont définis pour chaque formation. L'Organisme s'engage à ne pas dépasser le nombre prévu.

Les durées des formations sont précisées sur les documents de communication de l'Organisme de formation.

Les formations inter peuvent être assurées dans les locaux du Centre de formation ou dans un site extérieur. Les formations intra peuvent être assurées dans les locaux du Client et avec les moyens logistiques qu'il fournit (au minimum, un vidéoprojecteur et un tableau papier).

Les participants des formations réalisées dans les locaux de l'organisme de formation sont tenus de respecter le règlement intérieur du Centre. Si la formation se déroule hors des locaux de l'organisme de formation, les participants sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil. L'Organisme de formation se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.

4. PRIX DE VENTE

4.1. Formations inter

Les prix des formations inter sont indiqués en net de taxes sur les supports de communication de l'Organisme et sur le bulletin d'inscription. Les frais de restauration et supports éventuellement inclus dans l'inscription font partie intégrante de la prestation et ne peuvent être décomptés du prix de vente.

Les remises et offres commerciales proposées par l'Organisme de formation ne sont pas cumulables entre elles. Toute formation commencée est due en totalité sauf aux cas décrits aux articles 6 et 7. Dans le cas de cycles ou parcours de formation, le cycle ou parcours commencé est dû dans son intégralité.

4.2. Formations intra

Les prix des formations intra sont indiqués sur la proposition commerciale adressée au Client. Les frais liés aux outils, matériels pédagogiques (dont dossiers documentaires et supports numériques), locations de salle, frais de déplacement et d'hébergement des formateurs sont facturés en sus.

5. CONDITIONS DE REGLEMENT ET DE PRISE EN CHARGE

5.1. Les factures sont payables à réception ou le cas échéant selon l'échéancier convenu, par chèque ou virement bancaire.

Des pénalités sont appliquées dans le cas où des sommes dues ne sont pas versées à la date de paiement figurant sur la facture. Ces pénalités sont d'un taux annuel de 20 %. Elles sont exigibles de plein droit, conformément à l'article L. 441-6 du code de commerce, sans qu'un rappel soit nécessaire. Ces pénalités se capitalisent et produisent des intérêts, au même taux de 20 %, dès lors qu'elles sont dues au moins pour une année. En outre, en cas de retard de paiement, il est dû une indemnité forfaitaire pour frais recouvrement de 40 €.

En cas d'absence ou de retard de règlement, l'Organisme de formation se réserve le droit de suspendre ou refuser toute nouvelle commande jusqu'à apurement du compte. L'Organisme de formation pourra refuser de délivrer la formation concernée sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit, ni bénéficier d'un quelconque avoir ou remboursement. Tout règlement ultérieur sera imputé par priorité à l'extinction de la dette la plus ancienne.

5.2. En cas de prise en charge du paiement par un opérateur de compétences (OPCO), il appartient au Client :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur sa commande en y indiquant les coordonnées complètes de l'opérateur de compétences ;
- de transmettre l'accord de prise en charge avant la date de formation ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'Organisme de formation n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

Si l'opérateur de compétences ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

En cas de non-paiement par l'opérateur de compétences des frais de formation, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant éventuellement majoré de pénalités de retard.

5.3. En cas d'inscription à un parcours ou cycle de formations, les formations doivent être réalisées dans les douze ou dix-huit mois qui suivent l'inscription. Une facture est adressée à l'issue de chaque formation du parcours ou cycle. En cas d'annulation par le Client de sa participation à l'une des formations du parcours ou cycle, celui-ci devra s'acquitter des frais d'annulation liés à la formation ainsi que du différentiel entre prix catalogue non remisés et prix consentis sur les formations auxquelles il a participé.

6. ANNULATION, MODIFICATION OU REPORT DES FORMATIONS PAR L'ORGANISME DE FORMATION

6.1. L'Organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation, notamment lorsque le nombre de participants à cette formation est jugé pédagogiquement inapproprié, et d'en informer le Client au plus tard 10 jours ouvrés avant la date de la formation.

6.2. L'Organisme de formation se réserve le droit de remplacer un formateur défaillant par une personne aux compétences techniques équivalentes ou s'engage à reporter la formation dans les meilleurs délais.

Lorsque le report n'est pas possible, l'Organisme de formation procède au remboursement de la totalité des droits d'inscription à l'exclusion de tout autre coût.

6.3. Force majeure. La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution de nos obligations contractuelles. Constitue un cas de force majeure tout événement indépendant de notre volonté et faisant obstacle à la prestation, au fonctionnement normal de la fabrication ou de l'expédition des produits. Constituent notamment des cas de force majeure les grèves totales ou partielles entravant la bonne marche de notre entreprise ou celle d'un de nos fournisseurs, sous-traitants ou transporteurs, ainsi que l'interruption des transports, de la fourniture d'énergie, de matières premières ou de pièces détachées, incendie, inondation.

7. ANNULATION, REPORT DE PARTICIPATION OU REMPLACEMENT DU PARTICIPANT PAR LE CLIENT

7.1. Formation inter

Le Client peut demander l'annulation ou le report de sa participation à une formation inter, sans frais, si la demande formulée par écrit parvient à l'Organisme de formation au moins 15 jours ouvrés avant la date de la formation (adresse postale : CREA Hauts-de-France – BP 92009 – 54 Bd Montebello - 59011 LILLE CEDEX - email : formation@creaihdf.org). L'annulation ou le report est effectif après confirmation par l'Organisme de formation auprès du Client.

En cas d'annulation de sa participation par le Client entre 14 et 5 jours ouvrés avant la date de début de la formation, l'Organisme de formation lui facturera 50% du prix, non remisé, de la formation.

Si l'annulation intervient dans les 4 jours qui précèdent la date de la formation, l'Organisme de formation lui facturera 100% du prix non remisé.

En cas d'absence à la formation, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, le Client sera redevable de l'intégralité du montant de sa formation.

Ces frais sont non imputables par l'entreprise à la contribution financière obligatoire de formation.

En cas d'absence pour raisons de santé justifiée par un Certificat médical ou arrêt de travail, le participant défaillant pourra reporter son inscription sur la prochaine session programmée. A défaut, il sera redevable de l'intégralité du montant de sa formation.

Le Client peut demander le remplacement du participant, sans frais, jusqu'à la veille de la formation. La demande de remplacement doit parvenir par écrit à l'Organisme de formation et comporter les nom, prénom et coordonnées du remplaçant. Il appartient alors au Client de vérifier l'adéquation du profil et des objectifs du participant avec ceux définis dans le programme de la formation.

7.2. Formations intra

Le Client peut demander l'annulation ou le report d'une formation intra.

Si cette demande parvient à l'Organisme de formation, par écrit, au moins 21 jours ouvrés avant la date de la formation, seuls les frais engagés au titre de la préparation (préparation par le formateur et l'équipe pédagogique, location de salle, déplacement, hébergement) seront facturés au Client.

Si cette demande parvient à l'Organisme de formation entre 20 et 10 jours ouvrés avant la date de la formation, le Client sera facturé de 50% du prix de la formation, auxquels s'ajoutent les frais engagés au titre de la préparation (indiqués ci-dessus).

Si cette demande parvient à l'Organisme de formation moins de 10 jours ouvrés avant la formation, le Client sera facturé de 100% du prix de la formation, auxquels s'ajoutent les frais engagés au titre de la préparation.

Ces frais sont non imputables par l'entreprise à la contribution financière obligatoire de formation.

8. SOUS-TRAITANCE

L'Organisme de formation est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets du contrat. Toutes les obligations du Client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de l'Organisme de formation, lequel demeure responsable à l'égard du Client de toutes les obligations résultant du contrat.

9. PROPRIETES INTELLECTUELLE ET DROITS D'AUTEUR

9.1. Les supports papiers ou numériques remis lors de la formation ou accessibles en ligne dans le cadre de la formation sont la propriété de l'Organisme de formation. Ils ne peuvent être reproduits partiellement ou totalement sans l'accord exprès de l'Organisme de formation.

L'ensemble des textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images reproduits sur ces supports sont protégés par le droit d'auteur et pour le monde entier. Toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la formation est soumise à autorisation et préalable de l'Organisme de formation sous peine de poursuites judiciaires.

Le Client s'engage également à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à l'Organisme de formation en cédant ou en communiquant ces documents.

9.2. L'Organisme de formation est autorisé à utiliser la dénomination sociale, le nom commercial ou les marques du Client en référence commerciale, sur tout support de communication, sans autorisation préalable du Client.

10. INFORMATIQUE ET LIBERTES

Toute commande fera l'objet d'un enregistrement informatique accessible par l'entreprise concernée sur simple demande. Les informations qui sont demandées sont nécessaires au traitement de l'inscription par l'Organisme de formation.

En tant que responsable du traitement du fichier de son personnel, le bénéficiaire s'engage à informer chaque participant que : des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par l'Organisme de formation aux fins de réalisation, de suivi, et d'évaluation de la formation ; le parcours de formation et le suivi des acquis des participants sont des données accessibles à ses services.

Conformément à la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 23 janvier 2006, le participant et le Client bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. Si le participant ou le Client souhaite exercer ce droit, il doit en faire la demande par email à l'adresse siegesocial@creaihdf.org ou par voie postale à l'adresse : CREA Hauts-de-France – BP 92009 – 54 Bd Montebello - 59011 LILLE CEDEX.

11. RECLAMATIONS, COMPETENCES D'ATTRIBUTION

Toute réclamation du Client devra être formulée par écrit à l'Organisme de formation (adresse postale : CREA Hauts-de-France – BP 92009 – 54 Bd Montebello - 59011 LILLE CEDEX - email : siegesocial@creaihdf.org), qui s'efforcera d'y répondre dans les meilleurs délais.

Toutes les ventes et prestations de services réalisées par notre entreprise sont soumises à la loi française et à la compétence exclusive du tribunal de commerce de Lille. Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera portée devant les tribunaux de Lille.



Siège et bureau
54 Boulevard Montebello
59000 Lille
03.20.17.03.03

contact@creaihdf.org
<https://www.creaihdf.fr/>

CATALOGUE DE
FORMATIONS
2025-2026